

NOUVEAUTES ASSURANCE 2010 - 2013 QUELQUES PRECISIONS

Conformément au Code du sport, le contrat d'assurance FFCT a fait l'objet d'un appel d'offres en bonne et due forme. Cinq compagnies d'assurances ont été destinataires du cahier des charges correspondant. Pour la seconde fois en 4 ans, seules deux compagnies ont répondu à cette sollicitation.

La FFCT ne prend aucune commission sur le tarif des assurances proposé aux licenciés. L'intégralité des cotisations est reversée aux MMA.

Le contraire est interdit par le Code du sport

Depuis 4 ans le montant des cotisations est resté inchangé pendant toute cette période. Il faut donc lisser cette augmentation sur les 4 années passées et les 4 années à venir. Les tarifs validés actuellement sont arrêtés jusqu'à l'année 2013 incluse.

Depuis quelques années, la sinistralité matérielle, liée aux vélos utilisés par les cyclotouristes, a fortement augmentée (prix des vélos et nombre de sinistres).

En conséquence, nous proposons pour l'année prochaine une formule intermédiaire **"le petit braquet +" privilégiant des indemnisations en assurance de personnes largement supérieures à celles du Petit Braquet**. Vous trouverez ci-jointe la note explicative des différentes Options.

Enfin, nous vous informons que le nombre d'assurances Grand braquet souscrites représente 16 % du total des licenciés. La grande majorité des adhérents optant pour la formule petit braquet, car dans l'option grand braquet il faut tenir compte également de la décote annuelle concernant la vétusté du vélo.

Après ces arguments principaux nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Les informations complètes seront disponibles sur le site Internet de la FFCT et dans le prochain dossier d'affiliation.